

USINE DE COUSTELLET ⇒ LA VERITE !

Madame, Monsieur, voici la **lettre ouverte** adressée récemment par l'ACCL, Association – Collectif « Coustellet – Luberon », aux maires de Cabrières d'Avignon, Lagnes, Maubec, Oppède et Robion en réponse à leur lettre de début août 2006.

L'ACCL s'oppose au projet d'usine électrique à Coustellet. Si vous partagez notre opinion et si vous voulez nous aider à stopper ce projet, rejoignez-nous ! (*Bulletin d'adhésion au dos*)

Madame, Messieurs les maires

Fin juillet 2006, bon nombre de vos concitoyens ont appris l'existence du projet de création d'une usine de gazéification à Coustellet. Cette information, qui s'est propagée peu de temps avant la fin de l'enquête d'utilité publique, a aussitôt suscité une grande émotion dans la population.

Vu le peu de temps disponible pour s'informer sur le projet, un tract, excessif dans ses termes et dont nous ne sommes pas les auteurs, a cependant permis à beaucoup d'entre nous d'apprendre l'existence de ce projet, mais a entraîné bon nombre d'interrogations. De là à qualifier les auteurs de ce tract de « manipulateurs », nous pensons que le propos est sans aucun doute excessif.

Les documents et bulletins municipaux des communes concernées auraient dû nous transmettre depuis longtemps des informations précises sur ce projet, dont vous aviez connaissance depuis 2004. Ce ne sont pas les quelques articles parus dans la presse, avec des informations transmises par les futurs exploitants de l'usine qui auraient pu apporter une information suffisante à ceux qui auraient eu la chance de les lire. Nous ne polémiquerons pas sur nos notions différentes de la communication. Il est bien trop tard pour cela.

Après avoir étudié ce dossier en détail, notre Association-Collectif « Coustellet – Luberon » tient à vous apporter, ainsi qu'à l'ensemble de la population concernée, les précisions et rectifications suivantes.

1. Vous indiquez dans votre lettre que « cette unité ne représente aucun danger pour la population, ni par risque d'explosion, ni par émanations dangereuses ».

Ceci est trompeur : tout ne sera pas éliminé. Des résidus toxiques et des produits cancérigènes seront rejetés dans l'atmosphère.

EBV, constructeur et exploitant de l'usine, déclare lui-même que l'usine rejettera dans l'atmosphère par an (doc. 4, p. 26) : 210 tonnes d'oxyde d'azote, 510 tonnes de monoxyde de carbone (CO), 21 tonnes de composés organiques divers et inconnus, 27 tonnes d'acides acétiques, 6,3 tonnes d'éthyl-acroléine, 2,1 tonnes d'acide butanoïque. A cela, il ne faut pas manquer d'ajouter les milliers de tonnes de gaz carbonique (CO²) sortant des moteurs à gaz (équivalent à plus de 100 moteurs de voitures tournant 24 heures sur 24 à grande vitesse).

En complément, l'étude EBV sur les dangers (doc. 5, p. 9) indique que les produits libérés en cas d'incendie pourront être dangereux pour le personnel (il n'est pas fait mention des personnes qui résident à moins de 100 mètres) et qu'il existera un risque de pollution du sous-sol et/ou du fossé de drainage en cas de dispersion accidentelle. Elle signale aussi l'explosion possible d'un silo.

Votre affirmation est donc mensongère.

2. Vous indiquez dans votre lettre que « ce procédé n'est pas classé Sevezo » et que « le périmètre de sécurité est de zéro mètre ».

Cette usine est néanmoins classée à risque car les risques existent. Deux d'entre eux sont même soumis à autorisation : la fabrication de gaz inflammable et l'installation de combustion.

Comment ose-t-on, dans ces conditions, certifier que le périmètre de sécurité est de zéro mètre ?

3. Vous indiquez dans votre lettre que « l'usine ne dépasserait pas en hauteur les installations actuelles de la distillerie ».

Elles devraient être de tailles équivalentes. Nous pouvons relever dans le dossier les hauteurs suivantes : 25m pour la torchère, 23m pour le séchoir basse température, 18m pour le stockage de

